

Comment ça marche ?

Comment puis-je participer ?

- 1 Vous êtes adhérent à la MGAS depuis plus d'un mois.
- 2 Vous présentez la MGAS à une ou plusieurs personnes.
- 3 Ce proche - amis, collègue ou famille - est intéressé par nos offres.

Vous pouvez participer de deux façons différentes :

- 1^{ère} façon : Ce proche prend contact avec votre conseiller MGAS habituel pour obtenir un devis adapté à ses besoins. S'il décide d'adhérer, il joint à son bulletin d'adhésion le coupon de parrainage préalablement renseigné.
- 2^{ème} façon : Vous nous recommandez d'appeler ce proche, en renseignant ses disponibilités sur le coupon de parrainage. Votre conseiller MGAS prendra directement contact avec lui de votre part.

- 4 Après validation de la conformité du dossier d'adhésion par nos services, vous recevez, par courrier, votre chèque CADHOC d'une valeur de 30 €.



Besoin de plus d'information ?

Mon conseiller est à mon service, ou je prends contact directement :

☎ 01 44 10 55 55 (n° non surtaxé)
✉ contact@mgas.fr



1 Voir détails et conditions dans le règlement de l'offre de parrainage MGAS ci-dessous ou sur mgas.fr/téléchargements

Règlement de l'offre parrainage MGAS

La participation à cette opération de parrainage implique mon entière acceptation du présent règlement.

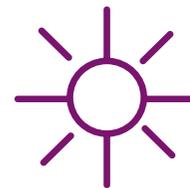
Article 1 - Organisateur La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro SIREN 784 301 475, dont le siège social est sis au 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. **Article 2 - Conditions d'éligibilité du parrain** Je dois remplir les conditions cumulatives suivantes : être adhérent(e) à la MGAS en activité ou à la retraite, en Santé, Prévoyance et Services à l'une des offres MGAS Fonction Publique d'Etat - Référence, MGAS Fonction Publique Hospitalière, MGAS Fonction Publique Territoriale, MGAS Individuels ; être âgé(e) de 18 ans ou plus ; être à jour de mes cotisations ; ne pas être radié(e) de la mutuelle. **Article 3 - Conditions d'éligibilité du filleul** Mon filleul doit être en activité et effectuer une première adhésion de plus de 6 mois continus à la MGAS en qualité de membre participant à l'une des offres : MGAS Fonction Publique d'Etat - Référence, MGAS Fonction Publique Hospitalière, MGAS Fonction Publique Territoriale, MGAS Individuels. Pour être éligible, la prise d'effet de l'adhésion de mon filleul sera, au plus tôt, le 1^{er} septembre 2016. Un ayant droit couvert par un(e) adhérent(e) ne peut être filleul ou devenir filleul en adhérant en qualité de membre participant. Les retraités ou les adhérents ne peuvent obtenir la qualité de filleul. Le parrainage ne peut être à effet rétroactif pour les adhérents de la MGAS. Pour que ma demande soit recevable, le coupon de parrainage doit être dûment complété et transmis en amont de l'adhésion de mon filleul. **Article 4 - Avantage accordé au parrain** Après validation de la conformité du dossier d'adhésion de mon filleul, je reçois par voie postale un chèque multi-enseignes CADHOC d'une valeur de 30 (trente) euros. Tout chèque cadeau perdu ou égaré ne pourra être remplacé. **Article 5 - Transmission de l'avantage au parrain** Le chèque cadeau est transmis dans un délai maximum de deux mois. L'adresse utilisée sera celle connue par les services de la mutuelle à cette date. **Article 6 - Suspension des avantages** En cas de force(s) majeure(s), d'évènement(s) exceptionnel(s) ou d'évènement(s) indépendant(s) de sa volonté, et plus généralement, pour quelque cause que ce soit, la MGAS se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre à tout moment la présente opération, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et ce, sans préavis. L'avantage cesse dans les cas suivants : en cas de non-paiement à jour de mes cotisations ; en cas de radiation immédiate de mon filleul, en cas de non-paiement de la première échéance de cotisation de mon filleul. **Article 7 - Accès au règlement de l'offre** Le présent règlement peut être consulté depuis le site mgas.fr pendant toute la durée de l'opération. **Article 8 - Litiges** Tout litige relatif à l'interprétation ou la mise en œuvre du présent règlement sera soumis à l'appréciation souveraine de la MGAS en vue d'un accord amiable. A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis au tribunal compétent. Ce présent règlement ne se substitue pas aux Statuts, Règlement Intérieur Institutionnel et Règlements Mutualistes de la MGAS. Dans le cas où l'une des clauses du présent règlement ne peut être mise en application ou est déclarée nulle, les autres garderaient néanmoins leur validité. **Article 9 - Informatique et Libertés** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations recueillies sont destinées à la MGAS et ses éventuels partenaires. Elles ne pourront être utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des éléments les concernant contenus dans le fichier MGAS, ils peuvent à tout moment s'opposer à la transmission d'informations aux tiers autorisés en nous adressant par écrit au siège social de la MGAS sis au 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Mutuelle Générale des Affaires Sociales, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n° SIREN 784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.
MGAS Communication - 08/2017 - Document non contractuel - réf MK 08/17-ADH-DEP-2017

Coupon de parrainage

Devenir parrain, c'est facile !

Il me suffit de retourner ce coupon dûment complété, ou de le joindre au bulletin d'adhésion de mon filleul !



Mes coordonnées

N° Adhérent
Civilité, Nom, Prénom
Date de naissance / /
Adresse
Code postal Ville
Téléphone
Adresse e-mail

Les coordonnées de mon filleul

Civilité, Nom, Prénom
Date de naissance / /
Adresse
Code postal Ville
Téléphone
Adresse e-mail
Jour et heure de rappel souhaités
Situation professionnelle Étudiant Fonctionnaire Salarié du privé
 Travailleur non salarié Autre situation
Lieu de travail / Employeur

D'autres filleuls à ajouter ? Je remplis un deuxième coupon !

Le nombre de filleuls par parrain est illimité.



Cadre réservé à la mutuelle

N° Adhérent
Date d'adhésion / /